Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Emerging Markets Corporate Bond Fund, un compartiment libellé en dollars américains du fonds Aberdeen Standard SICAV I, classe d'Actions X Acc EUR (ISIN : LU0837972230). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement
Le Fonds a pour objectif de combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations (titres assimilables à des emprunts qui peuvent verser un taux d'intérêt fixe ou variable) émises par des entreprises, des gouvernements ou d'autres organismes, dans les pays émergents.
Le Fonds vise à surperformer l'indice JP Morgan CEMBI Broad Diversified (USD) avant frais.

Politique d'investissement

Titres du portefeuille
- Le fonds investit au moins deux tiers de son actif dans des obligations émises par des sociétés basées ou exerçant une grande partie de leurs activités dans les pays des marchés émergents.
- Les obligations seront de toute qualité de crédit. Jusqu'à 100 % du Fonds pourra être inverti dans des obligations de qualité inférieure à investment grade.
- Les émissions libellées dans une devise autre que le dollar américain seront généralement couvertes en dollars américain.
- L'investissement dans les obligations d'entreprise s'effectuera selon l'approche d'investissement « Promoting ESG Fixed Income Investment Approach » d'abrdn.
- Cette approche utilise le processus d'investissement obligataire d'abrdn, qui permet aux gérants de portefeuille d'évaluer l'impact possible des facteurs ESG sur la capacité d'une entreprise à rembourser sa dette, aussi bien actuellement qu'à l'avenir. Pour compléter cette recherche, le score interne ASI ESG d'abrdn est utilisé pour identifier quantitativement et exclure les entreprises exposées aux risques ESG les plus élevés. En outre, abrdn applique une série d'exclusions d'entreprises, conformes au Pacte mondial des Nations unies, relatives aux armes controversées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique.
- Les investissements sont autorisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables émises par des entreprises exclues par le filtrage environnemental, lorsque le produit de ces émissions peut être considéré comme ayant un impact environnemental ou social positif.
- Des informations supplémentaires sur l'ensemble de ce processus sont disponibles dans l'approche d'investissement « Promoting ESG Fixed Income Investment Approach », qui sera publiée sur www.abrdn.com sous « Sustainable Investing » (investissement durable).
- Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Processus de gestion
- Le Fonds est géré activement.
- En appliquant l'approche d'investissement « ESG Fixed Income Investment » d'abrdn, le Fonds vise une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence.
- L'implication auprès des équipes de gestion des entreprises est utilisée pour évaluer les structures d'actionnariat, la gouvernance et la qualité de la gestion de ces entreprises, pour une construction éclairée du portefeuille. Dans le cadre de cette implication, jusqu'à 5 % des actifs peuvent être investis dans des entreprises de secteurs à forte émission de carbone, qui sont considérées comme ayant des cibles ambitieuses et crédibles de décarbonation de leurs opérations, afin de soutenir leur transition pour devenir éventuellement conformes aux filtrages environnementaux.
- L'indice de référence est utilisé en tant que point de référence pour la construction de portefeuille et en tant que base de définition des contraintes de risque, mais il n'inclut aucun critère de durabilité.
- Afin d'atteindre son objectif, le Fonds ouvrira des positions dont les pondérations divergent de celles de l'indice de référence ou investira dans des titres qui n'y figurent pas. Les investissements du Fonds et leur pondération peuvent être très différents de ceux qui composent l'indice. En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celui de l'indice de référence sur le long terme.

Produits dérivés et techniques
- Le Fonds peut avoir recours à des techniques d'investissement (y compris des instruments dérivés) pour chercher à protéger et à accroître la valeur du Fonds et à gérer les risques auxquels il est soumis. Les instruments dérivés, tels que les contrats futurs, les options et les swaps, sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs. Autrement dit, leur prix « dérive » d'un autre actif. Ils peuvent générer des rendements lorsque les cours des actions et/ou les indices baissent.

Veuillez noter que l'exposition du fonds aux positions russes et bélarussiennes est limitée. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation de très près et agirons dans les intérêts de nos clients. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.abrdn.com.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).
Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.
Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement plus faibles — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.
La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.
Le fonds est noté 4 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :
- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.
- Les titres convertibles sont des investissements dont la forme peut être changée par la survenue de certains déclencheurs. Ils peuvent donc présenter un risque de crédit, un risque lié aux actions et un risque de taux d'intérêt fixe. Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») sont similaires aux titres convertibles mais s'accompagnent de déclencheurs supplémentaires, ce qui signifie qu'elles sont plus vulnérables face aux pertes et aux fluctuations de prix volatiles, et deviennent donc moins liquides.
- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.
- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrir l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.
Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.
Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun.
Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.
Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.95%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00%

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.
Le chiffre des frais courants est une estimation basée sur les dépenses de la dernière année et peut varier d'une année à l'autre. Il n'inclut pas les coûts d'achat ou de vente d'actifs pour le Fonds. On utilise une estimation afin de fournir le chiffre qui sera le plus probablement facturé. Le montant des frais en cours est arrêté au 31/12/2021.
Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus. Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Emerging Markets Corporate Bond Fund, X Acc EUR Actions, 31 décembre 2021

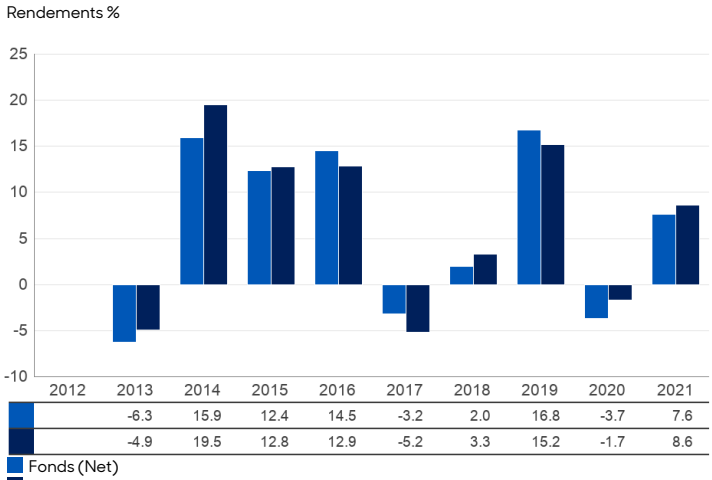

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds (Net)		-6.3	15.9	12.4	14.5	-3.2	2.0	16.8	-3.7	7.6
Indice de référence - Voir le descriptif		-4.9	19.5	12.8	12.9	-5.2	3.3	15.2	-1.7	8.6

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.
La performance est calculée en EUR.
Le fonds a été lancé en 2010. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2012.
Indice de référence - JP Morgan CEMBI Broad Diversified (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.
La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.
Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV I, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.
Le prospectus et les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds de Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
Le dépositaire et administrateur du Fonds est BNP Paribas, succursale du Luxembourg.
La législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.
abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du fonds.
Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.abrdn.com et une copie papier sera mise gratuitement à disposition sur demande à la Société de gestion.
*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

L'Aberdeen Standard SICAV I est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITs de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.